



**Séance ordinaire du 8 novembre 2022**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°08112022D05\_1**

**Objet :** Affaires foncières et domaniales – cession de la voirie et des espaces communs du lotissement Maraville.

Date de la convocation et de l'affichage : le 2 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseiller n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 8 novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine		X		CHAPUIS Patrick
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly	X			
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine		X		BAZIN Jean-Jacques
BILLARD Roger	X			
DUCRET Régine		X		BILLARD Roger
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel		X		VELTRI Jacques
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah		X		
AVILA Mylène	X			

Accusé de réception en préfecture  
073-200083684-20221108-08112022D05\_1-DE  
Date de télétransmission : 09/11/2022  
Date de réception préfecture : 09/11/2022

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOËR Yves	X			

A été nommée secrétaire de séance : AVILA Mylène.

VU l'article L.2122-29 du code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Pôle Evaluation Domaniale de la DDFiP de la Savoie en date du 12 août 2022

**Rapporteur :** Jean-Jacques BAZIN, adjoint au maire en charge de l'Urbanisme et de la mobilité.

**Exposé des motifs :** par délibération du 21 octobre 2004, la commune historique de Les Marches a initié une démarche de rétrocession des espaces communs et de la voirie du lotissement de Maraville qui n'a jamais abouti pour des raisons d'ordre administratif. Cette problématique a, très récemment, été mise au jour par la collectivité et nécessite d'être mise en conformité puisque ces espaces sont gérés et entretenus par la commune de Porte-de-Savoie alors qu'elle n'en a pas la propriété.

Les espaces communs et de la voirie du lotissement de Maraville sont constitués de 13 parcelles pour une surface totale de 2 304 m<sup>2</sup>.

Le service France Domaine dans son avis en date du 12 août 2022, précise que la valeur vénale de cet ensemble de parcelles, en nature d'espaces communs d'un lotissement est estimée à 221 000 € ; toutefois compte tenu de la destination des parcelles concernées qui sont destinées à intégrer la voirie communale, il est convenu de fixer à 40€ le m<sup>2</sup> la valeur vénale des superficies acquises.

Les parcelles concernées par cette procédure de rétrocession sont cédées à titre gratuit par les copropriétaires du lotissement.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint en charge de l'urbanisme et de la mobilité et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de rétrocession présenté,
- **PRECISE** que l'acquisition des parcelles constitutives des espaces communs et de la voirie du lotissement de Maraville s'effectuera à titre gratuit,
- **PRECISE** que l'intégralité des frais d'acte notarié sera pris en charge par la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents et actes afférents à cette acquisition.

Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 8 novembre 2022.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 10 novembre 2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 9 novembre 2022.

**Franck VILLAND**  
Maire de Porte-de-Savoie.



**Mylène AVILA**  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20221108-08112022D05\_1-DE  
Date de télétransmission : 09/11/2022  
Date de réception préfecture : 09/11/2022